Image not found or type unknown

Depot de bilan d'un magasin de fleurs

Par **Nath**, le **17/12/2010** à **16:27**

Bonjour,
Je viens de deposer le bilan de mon magasin de fleurs. Lors mon rendez-vous avec le liquidateur, elle a constater que je m'étais faite arnaquée sur la valeur du fond de commerce et que le bail prevoyait que je regle à titre personnel les loyers non reglés durant la non occupation des lieux jusqu-à la vente par la liquidatrice.
Deouis plusieurs mois je suis sans revenus, et risque de me trouver SDF car seule et sans soutien matériel. Je ne connaissais pas grand choses aux affaires
car je n'ai pas fait d'études, CAP FLEURISTE.
Existe t'il une solution pour me defendre et prouver l'arnaque?

Merci d'avance.

Nath

Par **mimi493**, le **17/12/2010** à **21:41**

Voir un avocat pour qu'il relise tous les documents et voir s'il y a matière à agir

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés